



**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
C.C.T.P.**

MARCHÉ DE FOURNITURES ET DE SERVICE

Objet du marché :

Fourniture d'accès fibre (ou adsl) pour chacun des sites d'ATMO-Grand Est permettant la gestion de qualité de service pour l'interconnexion d'un PABX unifié et l'accès internet

Marché à procédure Adaptée

Table des matières

1.	Informations	3
1.1.	Identification de l’organisme qui passe le marché	3
1.2.	Nom et adresse officiels de l’organisme acheteur	3
1.3.	Objet du marché	3
1.4.	Allotissement	3
1.5.	Lieu d’exécution	3
1.6.	Durée du marché	3
2.	Description du contexte et de l’existant	4
2.1.	Contexte général	4
2.1.1.	Présentation d’ATMO Grand Est	4
2.1.2.	Les sites et réseau distant	4
2.1.3.	Schéma du réseau	5
2.1.3.1.	Le schéma suivant décrit les interconnexions en place entre les différents sites :	5
2.1.3.2.	Firewalling	5
3.	Harmonisation des accès Fibre optique	6
3.1.	Objectifs du lot	6
3.1.1.	Offre de base	6
3.1.2.	Offre variante	6
3.1.3.	Réseau local	6
3.1.4.	Reprise des contrats existants	6
3.2.	Engagement de service (SLA) et support	7
3.2.1.	Reprise des contrats existants	7
3.2.2.	Maintien en condition opérationnelle	7
3.2.3.	Modalités et temps de rétablissement	7
3.2.4.	Limitation du périmètre et prestations hors périmètre	7
3.2.5.	Au titre des études	8
3.2.6.	Au titre de la fourniture	8
4.	Sous-traitance	9
4.1.	Demande de sous-traitance faite avant la conclusion de l’accord-cadre	9
4.2.	Demande de sous-traitance présentée en cours de l’accord-cadre	9

1. Informations

1.1. Identification de l'organisme qui passe le marché

ATMO GRAND EST

1.2. Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

Nom de l'organisme : ATMO GRAND EST	Pouvoir adjudicateur : Monsieur Jean-François Husson, Président d'ATMO Grand Est
Adresse Postale : 5 Rue de Madrid 67300 SCHILTIGHEIM	Heures d'ouvertures : 8h-12h 14h-17h
Téléphone : 0388192666	Télécopieur : 0388192667 Courriel : contact@atmo-grandest.eu

1.3. Objet du marché

Fourniture d'accès par fibre optique (ou adsl) pour l'interconnexion des sites d'ATMO-Grand Est permettant de gérer la qualité de service pour l'implémentation d'un pabx (hors marché) unifié et l'accès à internet.

1.4. Allotissement

Cette consultation n'est pas allotie en effet, l'objet du marché ne permet pas l'identification de prestations distinctes :

1.5. Lieu d'exécution

- Lieux principaux d'exécution de la prestation : Metz et Schiltigheim
- Sites annexes : Forbach, Nancy, Reims et Mulhouse

1.6. Durée du marché

Durée du marché ou délai d'exécution : 2 ans à compter de la notification du marché.

2. Description du contexte et de l'existant

2.1. Contexte général

2.1.1. Présentation d'ATMO Grand Est

Promulguée le 7 août 2015, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit clairement les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. C'est dans ce contexte que les trois AASQA des anciennes régions Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne doivent fusionner au 1er janvier 2017. ATMO Grand-Est doit faire face aujourd'hui à une évolution structurelle importante et le Système d'information doit donc revoir l'ensemble de son périmètre en fonction des besoins qui lui sont décrits. Après une AMOA réalisée par la société ACESI qui a établi différents scénarios avec en conclusion cet appel d'offre qui redéfinit le périmètre de notre système d'information.

2.1.2. Les sites et réseau distant

Adresses des sites :

5 rue de Madrid 67300 SCHILTIGHEIM
 20, rue Pierre-Simon de Laplace 57070 METZ
 20 Allée de Longchamp, 54600 Villers-lès-Nancy
 Maison des agriculteurs 2 rue Léon Patoux 51664 REIMS
 40 Rue Marc Seguin 68100 Mulhouse
 1 B Rue Jacques Callot, 57600 FORBACH

Quatre sites sont interconnectés via des liens Fibre

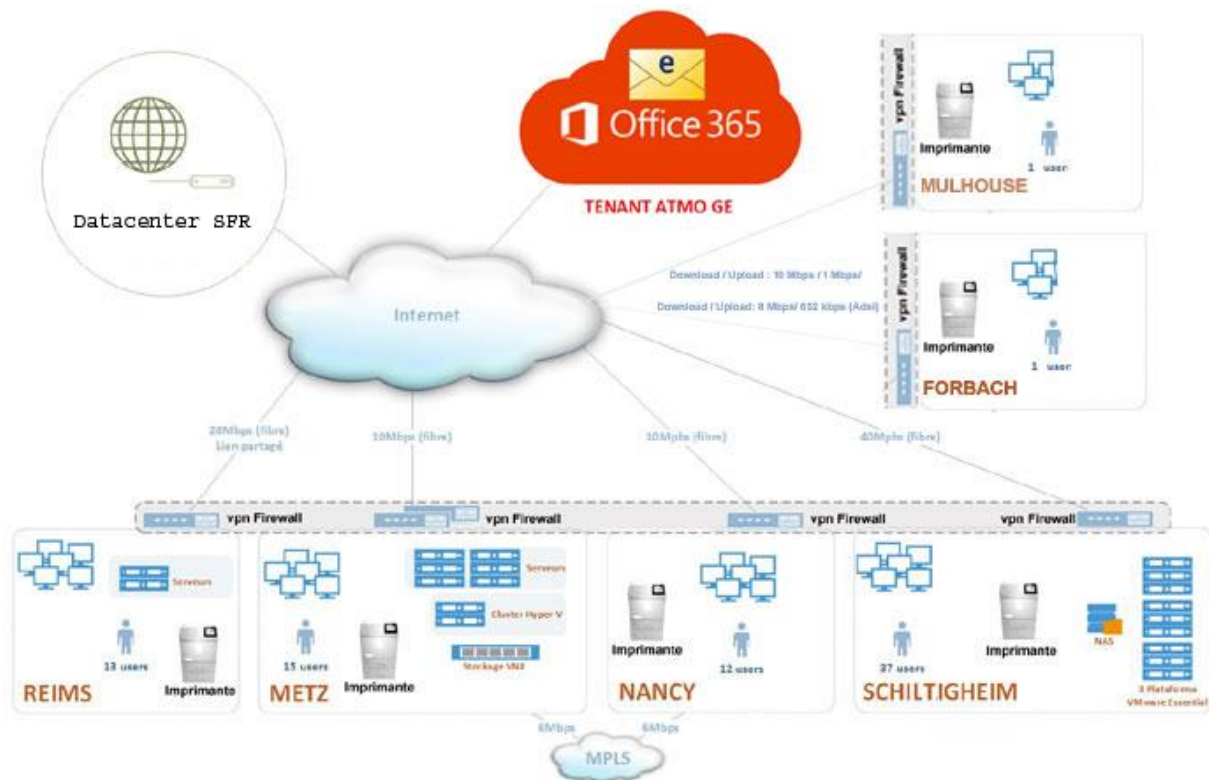
Sites	Débits
Schiltigheim	Fibre 100Mb/s Synchrones
Metz	Fibre 80Mb/s Synchrones
Nancy	Fibre 80Mb/s Synchrones
Reims	Fibre 100Mb/s Mutualisé Synchrones
Net center SFR	Fibre 100Mb/s Synchrones

Les autres sites et équipements dotés d'accès ADSL isolés.

Sites	Accès Internet	Fournisseur
Forbach	8Mb/s 632Kb/s	Ovh
Mulhouse	10Mb/s 1Mb/s	Free degroupé

2.1.3. Schéma du réseau

Le schéma suivant décrit les interconnexions en place entre les différents sites :



Firewalling

Chaque site dispose d'un boîtier WatchGuard

- Schiltigheim : Cluster WatchGuard M470
- Forbach : WatchGuard XTM 26
- Metz : Cluster WatchGuard M400
- Nancy : WatchGuard M400
- Reims : Cluster WatchGuard M400
- Mulhouse : VPN Logiciel Watchguard SSL

3. Harmonisation des accès Fibre optique

3.1. Objectifs du lot

Ce marché concerne la **mise à disposition d'accès fibre (ou adsl)** avec qualité de service nous permettant de mettre en place un système PABX unifié et l'accès Internet sur tous les sites d'ATMO Grand Est.

3.1.1. Offre de base

Les objectifs de ce lot sont les suivants :

- ▶ Mise à disposition d'une interconnexion de tous les sites d'Atmo-Grand Est
 - Permettant de gérer la qualité de service pour implémenter un PABX unifié
 - D'accéder à internet sur chacun des sites d'atmo grand Est en fibre quand cela est possible ou par adsl.
 - De monter des liens VPN entre chacun des site d'Atmo Grand Est
 - D'accéder aux ressources du Data Center de SFR depuis chacun des sites d'Atmo Grand Est

3.1.2. Offre variante

Le prestataire devra proposer une variante de l'accès à internet à travers son réseau propre (accès mutualisé pour tous les sites).

3.1.3. Réseau local

Le candidat décrira dans son mémoire les caractéristiques (bande passante garantie, redondance, etc.) de la solution technique proposée.

Bande passante internet : Le titulaire fournira une bande passante d'au moins 100Mbps en débit entrant/sortant garantie sur les sites principaux (Schiltigheim, Metz, Nancy, Reims) et proposera une alternative technique de secours sur chacun de ces sites. Les sites de Mulhouse et Forbach devront disposer de la meilleure garantie qualité/vitesse/prix.

3.1.4. Liste des contrats existants

Metz-Nancy : Orange engagés jusqu'au 12/5/2019
Schiltigheim : Diatem engagés jusqu'au 15/02/2019
Reims : SFR engagement jusqu'au : sans engagement
Forbach : OVH engagement jusqu'au : sans engagement
Mulhouse : Free engagement jusqu'au : Sans engagement

3.2. Engagement de service (SLA) et support

3.2.1. Reprise des contrats existants

Le titulaire aura la charge d'assurer le support des équipements fournis (routeurs, ...). Le taux de disponibilité **souhaité** cumulé de l'ensemble de ces équipements sera mesuré sur les 12 derniers mois et devra être supérieur ou égal à 99,8 % (**SLA = 99,8%**)

Tous les composants constitutifs de ce projet seront dotés de contrat de garantie de temps de rétablissement.

Le prestataire mettra en œuvre tous les moyens afin de rétablir l'accès au service dans un délai minimal et en tout état de cause dans le **délaï contractuel de 4 heures ouvrées**.

- **La GTR du titulaire sera de 4H-24/24-7/7 pour chacun des équipements matériels hébergés.**

En option, le candidat proposera les tarifs correspondant à une GTR 2h et une GTR 8h couvrant l'ensemble des équipements fournis. Le candidat pourra proposer en option des services complémentaires permettant de garantir des temps de disponibilité optimaux ou requis pour garantir le SLA demandé.

3.2.2. Maintien en condition opérationnelle

Le titulaire s'engage à maintenir les équipements fournis à sa charge en condition opérationnelle.

Ceci inclus :

- La mise à jour des firmwares des routeurs et des composants annexes
- La mise à jour des logiciels VPN s'il y a lieu.

3.2.3. Modalités et temps de rétablissement

Le titulaire garantit le rétablissement en quatre heures maximum du service. Le délai débute au moment où le ATMO Grand Est lance une alerte par mail et/ou par téléphone en direction du prestataire ; et s'achève par le rétablissement complet du service, constaté par ATMO

3.2.4. Limitation du périmètre et prestations hors périmètre

Le marché sera passé pour un service clé en main avec une obligation de résultat.

Pour chacun des besoins, le candidat est réputé avoir pris connaissance des contraintes techniques de tous ordres imposés par l'environnement existant dans les bâtiments et d'en avoir tenu compte dans l'établissement de sa proposition.

Le mémoire du titulaire précise les prestations supplémentaires non citées au présent cahier des charges qu'il peut apporter sans coût supplémentaire ou avec coût supplémentaire.

Le mémoire du titulaire précise l'environnement nécessaire à ses installations de raccordement

(accessibilité des locaux, volume de travail, sécurité électrique, équipement électrique des locaux, réseaux de masse, desserte interne, environnement, ...).

Dans le cas où les conditions proposées par le candidat dépendraient d'un engagement minimum pour une durée de fourniture, celui-ci précisera les conditions proposées dans chacun des cas.

3.2.5. Au titre des études

Le titulaire aura à sa charge les études relatives :

- ▶ aux modalités de raccordement aux installations existantes,
- ▶ aux transports du matériel,
- ▶ à la mise en place et au réglage de tous les appareils nécessaires aux essais.

Cette liste est indicative. Toute étude nécessaire à l'obtention du résultat est incluse dans les prestations du Titulaire.

3.2.6. Au titre de la fourniture

Le Titulaire prendra en charge la mise en œuvre de tout le matériel nécessaire à la réalisation et au fonctionnement des installations, notamment les raccordements, les liens et les canalisations jusqu'aux locaux techniques existants.

Le Titulaire prendra en charge les coûts d'intervention éventuels notamment de techniciens.

Le mémoire du titulaire indique les conditions qu'il propose pour une prestation d'assistance complémentaire sur les éléments techniques extérieurs à cette fourniture.

Les prix de ces prestations pourront être déclinés par qualité d'intervenants (technicien réseau, ingénieur, chef de projet par exemple).

4. Sous-traitance

Le titulaire pourra sous-traiter l'exécution de certaines parties de l'accord-cadre à condition d'avoir obtenu d'ATMO Grand Est l'acceptation du sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement.

4.1. Demande de sous-traitance faite avant la conclusion de l'accord-cadre

Le candidat doit fournir à ATMO Grand Est une déclaration mentionnant :

- ✓ La nature des prestations pour laquelle la sous-traitance est envisagée,
- ✓ Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé,
- ✓ Le montant prévisionnel des sommes à payer directement au sous-traitant,
- ✓ Les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance,
- ✓ Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant, une déclaration du sous-traitant attestant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accès aux marchés publics.

La notification du marché emporte acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.

4.2. Demande de sous-traitance présentée en cours de l'accord-cadre

Le titulaire remet à ATMO Grand Est contre récépissé, ou lui adresse par lettre recommandée avec accusé réception, une déclaration spéciale contenant les renseignements mentionnés ci-dessus.

Le titulaire fera son affaire de la collecte des attestations d'assurance et autres documents administratifs nécessaires, de ses sous-traitants désignés en cours de l'accord-cadre, afin de les produire avant commencement des prestations correspondantes.